

# **Compte rendu de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 décembre 2020 valant procès verbal**

*Le 15 décembre 2020 s'est tenue l'Assemblée Générale Extraordinaire du centre socioculturel. A l'ordre du jour de cette rencontre, il devait être débattu des deux points suivants :*

*1 – Modification des statuts associatifs*

*2 – Élection de nouveaux membres au conseil d'Administration*

*8 adhérents étaient présents et 8 autres avaient transmis un pouvoir.*

---

## 1 – Modification des statuts associatifs :

### Rappel :

⇒ La loi de 1901 pose le principe de la liberté associative. Cela signifie que l'association détermine librement, dans ses statuts, son mode d'organisation. Il est de plus en plus fréquent que, pour palier à la difficulté de renouveler ses dirigeants ou pour aller vers un fonctionnement plus démocratique, les associations choisissent de substituer des modes d'organisation alternatifs au « modèle traditionnel ».

⇒ Notre association a tenu son Assemblée Générale Ordinaire le samedi 10 octobre 2020. Le Conseil d'Administration s'est réuni le 02 novembre 2020 afin d'élire son bureau associatif tel que prévu dans l'article 13 des statuts. Lors de ce C.A. aucun membre n'a souhaité prendre la présidence de l'association. Lors de cette rencontre, il a été proposé une organisation collégiale. Le Conseil d'Administration a mandaté le directeur afin qu'il puisse :

➤ Informer les membres du Conseil sur ce type de fonctionnement.

➤ Proposer de nouveaux statuts en adéquation avec cette nouvelle organisation.

⇒ Les membres du Conseil d'Administration ont reçu :

➤ « Une fiche pratique » produite par le Centre de ressources de la vie associative présentant « L'organisation collégiale » (mail du 3 novembre).

➤ Une proposition de nouveaux statuts (mails du 4 et 13 novembre).

Après avoir reçu ces différents documents, une Assemblée Générale Extraordinaire fixée ce 15 décembre a été convoquée le 30 novembre.

### Echange :

Le directeur a proposé un débat autour de ces futurs nouveaux statuts. Ces échanges ont principalement porté sur la « responsabilité » et la délégation de signature ». Ces points seront rediscutés lors du prochain Conseil d'Administration

---

**A l'issue de cette présentation et de ces échanges, il a été procédé au vote de ces nouveaux statuts.**

**Les nouveaux statuts ont été approuvés à l'unanimité (1 abstention).**

---

## 2 – Élection de nouveaux membres au conseil d'Administration :

Une candidature au conseil d'administration a été reçue. Il s'agit de Mme Fabienne AUMASSY, nouvelle résidente sur la commune de Valgorge. C'est le directeur qui a reçu cette personne qui s'est présentée spontanément au centre. Après une discussion présentant notre association, son fonctionnement et son projet, Mme Aumassy s'est dite « motivée » pour intégrer le Conseil d'Administration.

Lors de l'A.G.E., nous regrettons l'absence excusée de Mme Aumassy, qui n'a donc pas pu « se présenter » aux membres de l'association. Pour certains cela était effectivement regrettable, d'autres membres ont exprimé leur satisfaction à constater l'intérêt porté par de nouveaux habitants à notre association.

---

**A l'issue de cette présentation et de ces échanges, il a été procédé au vote.**

**Mme AUMASSY a été élue à l'unanimité (2 abstentions).**

---

Le 15 décembre 2020,

Le secrétaire de séance

Centre Social Rural Intercommunal  
S. coll. 07110 Valgorge  
04.75.88.97.31  
Direction  
csridirection@sfr.fr